

- 4 Evolution du site internet

Monsieur le maire nous informe que fin juin 2022, le site internet de la commune sera supprimé car la société LOCALEO-DOCAPOSTE n'assurera plus la prestation.

Une solution doit être trouvée : supprimer le site ou le maintenir.
L'ensemble des conseillers présents opte pour la continuité du site.

Il existe trois options :

- Reprise du site internet par monsieur Baron de Courtenay pour un montant de 672 € avec récupération des fichiers. Si besoin de modification ou intervention, 33 €/heure avec un déplacement de 0.60 €/km pour l'aller et retour, soit environ 10 €.
- **Réseau des communes** avec deux options.
 - 1/ « clef en mains » pour 1 752 € T.T.C.
 - 2/ Site formaté mais « à remplir », 1 362.90 € T.T.C. réparti sur trois ans à 454.29 €/an, veille et assistance comprise. La Saisine par Voie Electronique étant incluse.
- **Centre France**, nouveau site République du Centre, 2 540.40 € T.T.C.

Monsieur le maire propose aux conseillers de choisir entre ces trois options.
Ils optent pour le Réseau des communes : site nouveau, avec assistance et évolutions technique.

Vote : 08 voix Pour 01 abstention (Mickaël Léthumier) 0 voix contre

- 5 Adoption des montants des tickets pour la régie de recette

La commune a validé le 11 mars 2022 la régie de recette.

La nomination de la régisseuse et de sa suppléante le 17 mars 2022 sont enregistrées dans HELIOS le 22 mars 2022.

Une proposition de réalisation de tickets où devront figurer le nom de la commune et une numérotation croissante.

Une couleur au choix avec possibilité d'indiquer le montant de chaque ticket même pour une gratuité même en cas de gratuité.

Deux devis reçus :

- SOLIDAR :
 - 2 carnets « blanc » de 50 tickets numérotés pour 34.50 € soit 17.25 € le carnet, 34 centimes le ticket,
 - 6 carnets « couleur » de 50 tickets numérotés pour 108.60 € soit 18.10 € le carnet, 36 centimes le ticket.
- SIGG à Domats :
 - 1 carnet de 100 à 8 € le carnet et pour 10 carnets, entre 5 € et 6 € le carnet,
 - 10 carnets de chaque couleur, 5 € le carnet soit 60 € T.T.C.

Ensuite, les carnets sont envoyés par l'imprimeur au Service de Gestion Comptable pour leur enregistrement.

Le Service de Gestion Comptable fournit aussi le carnet de quittance manuelle pour le droit de place (vide grenier)

La commune doit se fournir en sacs pour emballer les pièces. Les sacs de transport sont à commander.

Après avoir évoqué plusieurs options, la plus simple a été choisie pour la gestion d'une buvette :

- Un ticket pour la gratuité,
- Un ticket de 1 €.

Vote : 09 voix Pour 0 abstention 0 voix contre

- 6 Bureau de vote pour les élections législatives

Monsieur le maire demande aux conseillers présents de participer à la tenue du bureau des élections les 12 et 19 juin 2022.

Il complète son tableau avec les choix des élus sur 4 créneaux horaires.

Un appel aux personnes du village sera fait pour compléter la liste.

- 7 **Défense incendie des lieux isolés de la commune**

Suite à son information du 14 janvier 2022, monsieur le Maire a identifié 5 lieux mal défendus contre le risque d'incendie.

- 1 Rue de la Canicherie.
- 2 Chemin des Vignes,
- 3 La Vallée Audouin,
- 4 La Ferme du Colombier,
- 5 La ferme du Petit Colombier.

A cette liste, s'ajoutent des bâtiments agricoles de la ferme de la Monnerie.

Deux actions sont en cours :

1/ Une visite des sites avec le service prévision du S.D.I.S. 45 aura lieu prochainement.

2/ avec le syndicat Betz et Cléry, consistant à répertorier le type et la localisation exacte des canalisations pour ces habitations.

- 8 **Commission des loisirs. Organisations à venir**

Le parcours du cœur est organisé dans la commune avec la participation de plusieurs associations.

Un planning est à faire pour les manifestations du 13 et 14 juillet prochains.

Claire Lapeyre propose plusieurs activités à venir :

- Une exposition de dessins,
- Un ciné mobile le 5 août,
- Le 16 août, le théâtre des quatre vallées : les imprromptus de Molière,
- Exposition des photos prises lors des ateliers photos.

- 9 **Questions diverses**

Monsieur Serge BOUSSIN propose l'achat d'un broyeur d'occasion à 4 000 €.

Monsieur le maire recherche toujours le meilleur moyen d'employer une femme de ménage pour la commune.

Monsieur Laurent TOUZE relate toutes les nuisances des méthaniseurs et souhaiterait que la commune agisse contre la réalisation de ceux-ci sur la commune de Griselles.

Fin de la séance à 20 heures 46

La secrétaire de séance


Audrey MARIE

Le Maire


Jean-Luc CHEVALLIER

